

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2011**

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la mairie, le mardi 27 septembre 2011, à 19 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : GERVAIS René, TOURAILLE Huguette, PONTY Eliane, BHAUD Yvonne, VAN DIJK Jean, DAUPHIN Guy, JOUVE Marc, TEIL Guy, FRESQUET Alain

Absents excusés : MORIN Didier, LETEMPLIER Denis, SALESSE Bernard, GERAUD Jean-Marc, SERRE Alain

Procurations de GERAUD J-Marc à DAUPHIN Guy, de SALESSE Bernard à TOURAILLE Huguette, de SERRE Alain à VAN DIJK Jean, de MORIN Didier à TEIL Guy

Secrétaire de Séance : Faute de nomination d'un secrétaire de séance, Madame BERCHE Aline, secrétaire de mairie, remplit cette fonction.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE DANS LE LOTISSEMENT « LES LEMPRADETS »

Madame le Maire informe, le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de Monsieur COUCHOT Olivier, elle en fait lecture. Mr COUCHOT souhaite acquérir un terrain situé dans le lotissement « les Lempradets », d'une surface d'environ 1100 mètres carrés, en proposant un prix au mètre carré de DEUX EUROS, pour y construire une maison individuelle. Madame le Maire demande au CM de délibérer..

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la requête de Monsieur COUCHOT Olivier pour l'achat du terrain et, retient le prix de vente du mètre carré à DEUX EUROS hors taxes, frais de notaire et de géomètre en sus.

DEMANDE D'ECHANGE DE TERRAIN

Madame le Maire lit le courrier de Madame BESSE Auguste, domiciliée à Sumenat proposant d'échanger l'antenne de la VC 15 longeant sa maison d'habitation contre une partie de la parcelle cadastrée ZP n° 56 lui appartenant pour permettre l'accès à la propriété de Mr et Mme SAUVAGE et des exploitations agricoles, sans avoir à passer devant chez elle.

Après avoir examiné le plan de situation, le conseil municipal insiste sur les points suivants :

- le terrain proposé est, en l'état, inondable
- sa mise hors d'eau est impérative pour l'accès à la propriété de M. et Mme SAUVAGE.

En conséquence le CM demande à Mme BESSE de se renseigner sur le coût d'une telle opération qu'elle devra assumer financièrement et pour laquelle elle devra faire appel à une entreprise spécialisée.

Affaire à suivre.

FIXATION D'UN PRIX DE VENTE AU METRE CARRE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION B N° 337

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur RODDE, paysagiste, s'est installé sur la zone artisanale de Verchalles. Il souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée Section B n°337, d'une contenance de 7930 mètres carrés, jouxtant sa propriété en vue d'une extension de son activité.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande et de fixer un prix de vente au mètre carré.

Le conseil, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, de vendre une partie de cette parcelle et fixe le prix de vente à UN EURO le mètre carré hors taxe, frais de géomètre et de notaire en sus.

MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL CLASSE « AIRE NATURELLE »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le camping municipal est ouvert du 15 juin au 15 septembre.

Après un bilan sur trois ans, il a été constaté que l'activité du camping ne débutait que vers le 14 juillet pour se terminer vers le 31 août.

Afin d'éviter des dépenses de personnel liées à l'entretien du camping, Madame le Maire propose de modifier les dates d'ouverture et de les fixer du 15 juillet au 31 août.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable à cette proposition.

ELARGISSEMENT D'UNE COMPETENCE DE LA C.C.S.A. CONCERNANT L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Madame le Maire communique à l'assemblée la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2011 ayant pour objet l'élargissement de la compétence B1 concernant l'immobilier d'entreprise d'intérêt communautaire : immobilier d'entreprise situé sur le Parc d'activités Intercommunal d'Ydes Sud, immobilier d'entreprise situé sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes : réhabilitation de bâtiments existants ou constructions nouvelles.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la délibération du conseil communautaire du 28 juin 2011.

AUGMENTATION DU PRIX REPAS CANTINE SCOLAIRE

Par délibération en date du 22 septembre 2010, le tarif d'un repas enfant avait été fixé à 2.30 € et celui d'un repas adulte à 4.50 €.

En raison de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, Madame le Maire propose de procéder à une augmentation du prix du repas. Cette augmentation sera minime pour ne pas pénaliser les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas à 2.35 € pour les enfants et à 4.60€ pour les adultes à compter du 1^{er} novembre 2011.

MAINTIEN DU POSTE DE TROISIEME ADJOINT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par arrêté en date du 21 juin 2011, elle a retiré à M. Bernard SALESSE, troisième adjoint, toutes les délégations de fonctions qu'elle lui avait attribuées en début de mandat. Cet arrêté entraîne automatiquement la suppression du versement de l'indemnité de fonction.

Aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans la nouvelle rédaction que lui a donnée l'article 143 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, « Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait

données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint. »

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la suppression du poste de troisième adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 9 POUR et 5 CONTRE, de maintenir Monsieur Bernard SALESSE dans son poste de troisième adjoint.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le conseil municipal, par 12 POUR et 2 Abstentions, décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de l'école maternelle aura lieu le **Samedi 15 octobre 2011, à 11 heures**. Elle apprécierait que tous les membres du conseil soient présents à cette cérémonie.

Elle indique également qu'une réception sera organisée **le samedi 8 octobre 2011, à 11H30**, en l'honneur de M. et Mme PONS de Verchalles, à l'occasion de leurs 50 ans de mariage.

Réhabilitation de l'ancienne école de Couchal :

Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir en vue d'émettre des propositions sur la réhabilitation de l'ancienne école de Couchal. Ces propositions devront être soumises au CM lors de sa prochaine réunion.

Madame le Maire informe le conseil que Michel MOUNIER a été recruté dans le cadre d'un « contrat d'accompagnement à l'emploi » pour 6 mois à raison de 87 heures par mois depuis le 8 août 2011. Il est affecté à l'entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux. Ce contrat est pris en charge financièrement par l'Etat à hauteur de 80%.

Réfection de la croix en face de l'église : Madame le maire a chargé Madame TOURAILLE de contacter une entreprise pour réparer la croix située face à l'église, les intempéries ayant provoqué la chute d'un bloc de pierre au cours de l'hiver dernier. Mme TOURAILLE a donc contacté l'entreprise GOUZE de Murat, agréée par les Monuments Historiques, pour établir un devis. Le coût de ces travaux s'élève à 780 € HT. La remise en place du bloc sera réalisée à l'aide d'une colle spéciale avec percement et pose de goujons en inox, technique devant prévenir toute nouvelle chute.

Cotisation assurance élus : Madame le Maire indique que certains élus n'ont pas encore payé leur cotisation d'assurance élus et qu'elle ne renouvellera pas l'opération pour 2012. Chacun s'assurera individuellement s'il le souhaite.

La séance est levée à 21H10.

La secrétaire, Aline BERCHE.